



## Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

JU

### ANNULATION CEDULE HYPOTHECAIRE

1. Débitrice: **Fondation Gilberte de Courgenay, Hôtel de la Gare**, 2950 Courgenay
2. **Remarques:** Concerne vente immobilière du 8 juillet 2015 de l'immeuble feuillet n° 266 du ban de Courgenay, appartenant à la Fondation Gilberte de Courgenay, Hôtel de la Gare.  
Le créancier hypothécaire de la cédule hypothécaire nominative de CHF 62'000.00, inscrite le 09.06.1947 avec modification le 17.05.2001, grevant en 1er rang l'immeuble feuillet n° 266 du ban de Courgenay, est informé que ce titre sera radié par les soins de l'office des poursuites auprès dudit Registre foncier selon l'art. 69 ORFI. Il est rappelé que toute aliénation ou mise en gage de titres radiés sera punie comme escroquerie.

OFFICE DES POURSUITES PORRENTROY  
2900 Porrentruy

02343007

